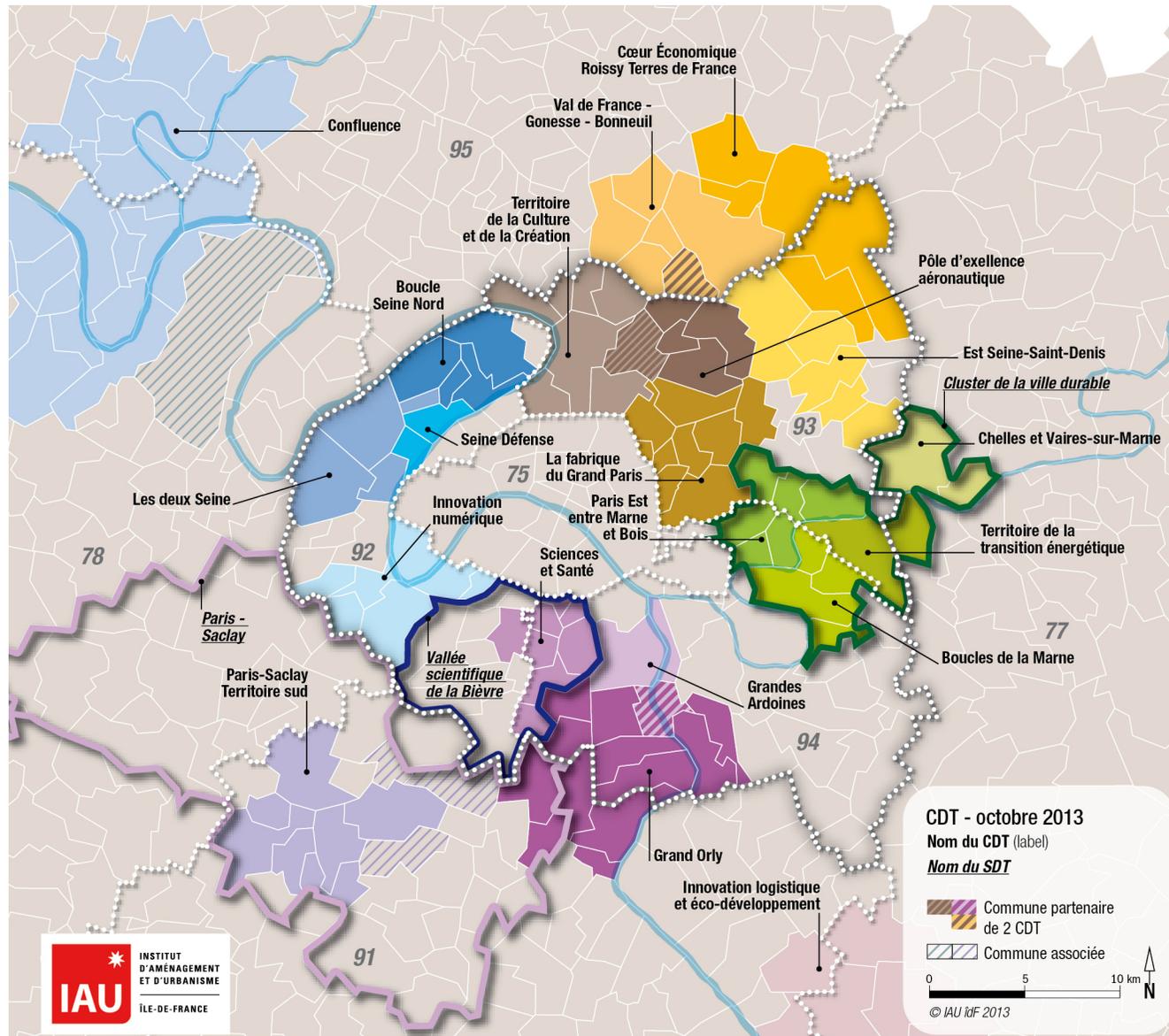


# Les Contrats de développement territorial (CDT)



## Les CDT, intentions et réalités

Les objectifs initiaux des CDT étaient de former des grands clusters économiques autour des principales gares du Grand Paris, sur la base d'un partenariat opérationnel entre communes, collectivités et État.

Aujourd'hui, les périmètres sont élargis, et les contenus s'adaptent aux réalités locales. 25 CDT sont prévus, représentant 4,8 millions d'habitants, dont plus de 3 millions d'habitants sont situés dans les départements de la première couronne. Ils comportent peu d'aspects réellement contractuels et opérationnels. Les CDT deviennent progressivement des documents assimilables à des projets de territoire, chartes ou plans d'actions.

## Les contenus thématiques

En octobre 2013, 12 CDT ont été validés, et 3 sont en cours de validation, la plupart ayant fait l'objet d'accords-cadre, 5 sont encore à l'étude. Le maillage par les transports est considéré comme une donnée de base. Les programmes économiques affichent des taux ou des objectifs d'emplois souvent ambitieux, potentiellement concurrentiels. Les objectifs de construction de logements s'alignent sur ceux de la TOL<sup>1</sup>, alors que les engagements s'appuient essentiellement sur des opérations à court terme et que de nombreuses conditions demeurent. Plusieurs projets de grands équipements sont revendiqués, dont la cohérence avec les autres programmes reste à établir.

## Répartition des CDT

La carte indique la répartition des CDT ainsi que les communes qui en font partie, en précisant les communes partenaires de 2 CDT. Les aplats de couleur distinguent les différents CDT les uns des autres.

1 - TOL : Territorialisation des objectifs de construction de logements